

Conseil Municipal du 07 Février 2019.

Délibération N° 4

Objet : : Commission locale d'évaluation des Transfert de Charge (CLETC).Rapport du 9 Novembre 2018.

Notre Groupe validera le montant proposé au sujet des attributions de compensation qui intègre les nouveaux transferts de charges opérés vers Bordeaux Métropole.

Mais il faut tout de même avouer que mesurer et vérifier les économies d'échelles est quelque-peu compliqué. La lisibilité n'est pas encore au rendez-vous, alors que nous rentrons dans notre 3 ème années de travail mutualisé ou transféré via les Services métropolitains.

Nous ne disposons toujours pas de note de synthèse où, peut se vérifier l'amélioration du service apporté...

Et si, il est remarqué, un apport sensible à la modernisation de l'outil informatique de la ville ou encore une évolution positive des services supports...les transferts que ce soit sur notre collectivité comme pour bien d'autres communes sur la Métropole ne sont pas tous très judicieux ou opportuns.

L'efficience donc, constaté sur certaines mutualisations, ou les engagements contractualisés n'est pas toujours au rendez-vous !

Je pense notamment à la gestion du parc véhicule mutualisé où la Ville de Floirac est contrainte de chercher solution en interne quant les véhicules sont en maintenance et nous condamne à l'attente de remplacement de véhicule et aggrave le degré de réactivité de la ville pour ses interventions publiques.

Certes le travail de transparence à opérer est complexe, quand il s'agit non seulement de l'aspect financier mais aussi du fonctionnement de service et d'investissement et dotation de matériel.

Malgré notre opposition au transfert de charge et de compétence communale, nous nous voulons constructif et c'est la raison pour laquelle, nous participons activement aux réunions thématiques régulières entre Ville et service technique de la DT/BX - Métropole, au sujets des activités « propreté et entretien espace-vert de voiries ».

La commune de Floirac n'a pas uniquement des devoirs, mais aussi des droits à confirmer dans son contrat d'engagement ...

Et, nous resterons vigilant à un fonctionnement collaboratif entre services territoriaux qui permette une contribution équilibrée dont on ne peut qu'attendre une qualité enrichie de nos services proposés à nos floiracaises et floiracais.